

Sélection des entreprises actives dans la filière lait pour faire bénéficier leur personnel d'une formation spécialisée dans le cursus « Parage des onglons et écornage des bovins »

Le projet Innovations pour l'Agriculture et l'Agro-Alimentaire « IAAA », mis en œuvre par l'APIA et la GIZ, lance un appel à candidatures pour sélectionner **des entreprises opérant dans le secteur laitier** et désirant faire bénéficier leur personnel d'une formation en **Parage des onglons et écornage des bovins**.

Cette formation qui cible les personnels dans le secteur laitier va avoir lieu **en octobre 2024** et sera étalée sur **12 jours au Centre de Compétence de la Filière Laitière à Thibar (CCFL)**, suivie de **15 jours (objectif de 30 vaches parées) de coaching/ accompagnement sur le lieu de travail** dans l'entreprise d'origine du candidat·e.

La session de formation proposée est :

- Formation en cursus « Parage des onglons et écornage des bovins » (Veuillez trouver plus de détails concernant la formation ici [Parage](#))

Cadre de la formation

Le CCFL, nouvellement créé et hébergé au siège du lycée sectoriel de formation professionnelle agricole de Thibar (gouvernorat de Béja), est le fruit d'un partenariat entre les secteurs public et privé avec l'appui du projet « Innovations pour l'Agriculture et l'Agro-Alimentaire IAAA (APIA/GIZ). A travers les différents cursus de formation proposés, le CCFL aura pour rôle de renforcer les capacités techniques des différents intervenants dans la filière laitière.

Pour assurer des formations pratiques, de qualité et adaptées aux besoins des professionnels du secteur, le CCFL propose aux formé·e·s :

- Des groupes de formateurs et des tuteurs formés et hautement qualifiés ;
- Une infrastructure nécessaire et adaptée aux besoins de chaque cursus de formation.

Dans le cadre de cet appel à candidatures, des sessions de formation (cursus : Parage des onglons et écornage des bovins) seront organisées par le CCFL en coopération avec le projet IAAA (APIA/GIZ) et comprennent :

- Formation en Parage des onglons et écornage des bovins.
- Accompagnement sur le lieu de travail.

Objectif des formations

Cette formation, proposée par le CCFL, vise à apporter des compétences techniques complémentaires aux professionnels dans le secteur laitier et obtenir des pareurs qui seront capables de :

- Faire un parage fonctionnel de manière compétente et autonome
- Faire un parage curatif et apporter des soins aux animaux avec des problèmes de pieds en étant capable de distinguer des lésions graves ou il faut faire appel à un vétérinaire.
- Etablir un programme de parage pour le cheptel présent et conseiller l'éleveur quant aux mesures générales de prévention des maladies des onglons.
- Observer un troupeau et distinguer entre usure normale et anormale des onglons.
- Faire un écornage pour animaux jeunes et adultes dans le respect de la santé et du bien-être animal.

L'objectif de cet appel à candidatures est de sélectionner **des entreprises** pour faire bénéficier leurs salariés (et/ ou l'entrepreneur lui-même), d'une formation spécialisée. Au total **12 candidat·e·s** seront sélectionnés.

Candidature

- **Eligibilité de l'entreprise**

L'entreprise qui se présente comme candidate peut être :

- Un cabinet vétérinaire
- Une ferme
- Les centres de collecte de lait qui veulent intégrer le service de parage
- Bureau de consulting qui veut intégrer ce service
- Les centres d'élevage et de quarantaine

- **Profil des candidat·e·s proposés :**

Les entreprises intéressées par cet appel à candidatures peuvent proposer au maximum 2 candidats parmi leur personnel (y compris l'entrepreneur lui-même) pour participer à la formation ; les candidats proposés doivent répondre aux critères suivants :

- Les candidats ayant une formation en agriculture ou en agro-alimentaire ou en médecine vétérinaire seront avantagés.
- Avoir au moins 6 mois d'expérience en élevage bovins ou domaine similaire.
- Une expérience justifiée dans la manipulation et la gestion des bovins

Une bonification sera accordée aux **jeunes** (moins de 35 ans).

Contenu, durée et déroulement

Les formations se dérouleront au mois d'octobre 2024.

Les entreprises doivent s'engager à libérer le personnel proposé pour toute la durée de la formation (détails ci-dessous). Les formations se dérouleront à Thibar, **La GIZ prend en charge tous les frais pendant la formation à Thibar (y compris le catering et l'hébergement).**

Les formations seront assurées par des formateurs experts du CCFL de Thibar et seront essentiellement axées sur la pratique.

	Module/Stage	Durée par module de formation	Durée totale de la formation
Parage	Parage des onglons et écornage des bovins	12jours	12 jours
	Coaching accompagnement sur le lieu de travail	Entre 15 jours et 1 mois	Entre 15 jours et 1 mois

Après la fin du cycle de formation à Thibar, chaque formé·e bénéficiera pendant **15 jours de l'accompagnement d'un tuteur expert** pour s'assurer de la bonne application des connaissances acquises.

Ainsi, l'entreprise (dans le cas d'une ferme) qui adhère à ce projet et a proposé son personnel doit s'engager à :

- Prendre en charge l'assurance de l'employé pendant la période de formation
- Mettre en place les moyens nécessaires à la bonne réalisation du coaching/accompagnement.
- Accueillir le tuteur pendant les visites de suivi et d'accompagnement du candidat·e.

Néanmoins, dans le cas où le stage sera effectué dans une ferme partenaire désignée par le CCFL, l'entreprise qui adhère à ce projet et a proposé son personnel doit s'engager à :

- Autoriser au candidat de réaliser son stage
- Prendre en charge l'assurance de l'employé pendant la période de formation
- Couvrir les charges des déplacements vers les lieux de stage
- Couvrir les charges de l'hébergement en cas de besoin

Il sera aussi demandé à l'entreprise d'accepter de répondre à un questionnaire d'évaluation post-formation en ce qui concerne l'impact du programme sur le personnel formé en particulier et sur l'entreprise en général.

Constitution du dossier

Les entreprises et les candidat·e·s doivent fournir les documents suivants :

Pour les entreprises :

- Copie de la patente ;
- Copie du RNE ;
- Lettre d'engagement (ci-joint à remplir et signer)



Mise en oeuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



En partenariat avec



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PÊCHE

Pour les candidat.e.s :

- Copie de la CIN du candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé (CV) ;
- Copie des diplômes ;
- Attestations qui justifient l'expérience professionnelle ;

Comment participer ?

Tous les dossiers de candidatures sont à envoyer **uniquement** en format électronique (pdf) à l'adresse E-mail suivante : **contact.IAAA@giz.de** jusqu'au **02.07.2024** (y compris).

IMPORTANT : Lors de l'envoi du mail, l'entreprise/ le candidat-e doit obligatoirement mentionner dans l'objet du mail : **Cursus Parage des onglons et écornage des bovins**

Un barème de notation basé principalement sur les critères exigés dans le présent appel. Seuls les candidats des PME répondant aux critères demandés seront considérés. Les 12 candidat-e-s ayant les meilleures notes seront sélectionnés. Eventuellement, un entretien oral pourrait être demandé.

La sélection des dossiers sera faite par la GIZ et ses partenaires. Seuls les candidats choisis seront informés **par retour de mail**.